

Montréal en commun

Rapport d'évaluation 2022-2023

Résumé exécutif

Présentation du programme

Montréal en commun est une communauté d'innovation urbaine qui vise à expérimenter des solutions en mobilité et en alimentation pour répondre aux besoins des populations locales et accélérer la transition socioécologique de la métropole. Cette initiative est le volet montréalais du Défi des villes intelligentes, un concours pancanadien qui encourage les collectivités à améliorer la vie de leurs habitant·es grâce à l'innovation, aux données et aux technologies.

Démarche d'évaluation participative

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) a mandaté le [TIESS](#) et [Dynamo](#) pour l'évaluation de ce programme. L'approche évolutive d'évaluation de TIESS-Dynamo repose sur le concept de boucle évaluative qui permet de mener un processus participatif conscient et cocréé avec les parties prenantes concernées, et de faciliter la priorisation des objets et des questions d'évaluation en fonction de ce qu'il est utile de savoir à ce moment dans le programme. Les apprentissages captés deviennent ainsi un levier pour ajuster les actions à poser et cheminer vers les changements visés.

Les deux volets de l'évaluation effectuée pour l'année 2022-2023 sont :

1. L'analyse de la contribution des projets aux effets visés dans la théorie du changement du programme ;
2. L'évaluation de la mise en œuvre de deux principes directeurs du programme :
 - a. Miser sur la collecte, le partage et la valorisation des données ;
 - b. Promouvoir une utilisation des données et des technologies centrées sur l'humain, qui place l'intérêt du ou de la résident·e au cœur des solutions développées.

Chaque volet a été évalué de façon différente. Pour le premier volet, les données venaient des stratégies d'évaluation des projets qui composent le programme. Pour le deuxième volet, l'analyse documentaire, un questionnaire et des entrevues semi-structurées ont été privilégiés.

Volet 1 – Contribution des projets aux changements visés par Montréal en commun

Pour ce qui est de la contribution des projets aux effets visés par le programme, on constate que les projets de Montréal en commun ont contribué à :



diversifier, simplifier et intégrer l'offre en mobilité à Montréal

- 91% des répondants à une expérimentation visant à recharger sa carte Opus à partir de son téléphone intelligent trouvent que cette fonctionnalité est simple à utiliser et 98% trouvent qu'elle est utile.
- des expérimentations permettront de valider si l'intégration du covoiturage et du taxi aux planificateurs de trajets serait une avenue intéressante.

augmenter le partage des ressources et de l'espace public

- dans le cadre du projet Locomotion, l'emprunt de vélos a augmenté de 177% entre 2021 et 2022. Pour l'emprunt de voitures, on note une augmentation de 150%.
- 300 participant·es ont découvert un nouvel espace citoyen dédié à la transition socioécologique dans Petite-Patrie en 2021 et 18 partenaires l'ont utilisé depuis son ouverture.



générer des données sur les enjeux, les besoins en mobilité et les habitudes de déplacement des montréalais·es ainsi que sur l'utilisation de la bordure de rue

- cependant, des retards dans le déploiement du projet de pôle de données en mobilité freinent le partage et la valorisation de ces données.

faire connaître les obstacles réglementaires à l'innovation

- environ 50 personnes, dont des représentant·es de différents services de la Ville de Montréal, ont été familiarisées à l'expérimentation réglementaire comme outil d'accélération de la transition écologique.



réduire le gaspillage alimentaire et énergétique par des pratiques innovantes

- 3 serres construites avec des abris d'auto ont relevé le défi de fonctionner à l'année longue et sans chauffage.
- 19 ressources au total (cuisines, camions, espaces d'entreposage, ressources humaines, etc.) ont été mutualisées par 3 projets en alimentation.

diversifier les partenariats en alimentation

- les projets en alimentation ont impliqué en moyenne 30,6 partenaires en 2022.

augmenter l'accès à des produits frais et locaux, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité

- l'insécurité alimentaire grave a diminué de 17% chez les ménages bénéficiant de la Carte Proximité.
- la proportion de légumes consommés frais chez les répondants de ce même projet est passée de 82% à 92%.

La principale recommandation issue de ce volet d'évaluation est de prioriser les résultats des projets à documenter pour mieux décrire leur contribution aux effets visés par le programme.

Volet 2 - Mise en œuvre des principes directeurs entourant les données et les technologies dans Montréal en commun

Pour ce qui est de l'évaluation de la mise en œuvre de deux principes directeurs du programme qui concernent les données, les technologies et la gouvernance des données, les principaux constats sont les suivants :

→ **Des données sont collectées**, en particulier celles qui sont susceptibles d'alimenter la recherche de solutions aux enjeux de mobilité et d'alimentation. Pourtant, ces données sont **peu partagées et valorisées** en raison de la confidentialité de l'information et de l'absence des pôles de données fonctionnels.

« Plus des organisations sont équipées en connaissance en matière de gouvernance des données plus c'est facile de collaborer avec, de pouvoir imaginer du partage et une ouverture. » Partenaire de Montréal en commun

« Il y a tellement de données qui circulent. Il est important de bien clarifier l'utilisation des données pour le bien commun. (...) Il y a un rattrapage qui s'effectue dans l'organisation. » Partenaire de Montréal en commun

→ Les partenaires ont **amélioré leurs connaissances en matière de gouvernance de données, mais on observe un écart** entre les gestionnaires et les chargés de projet. On note aussi que **l'amélioration de pratiques avance plus lentement que prévu** en raison de la complexité des démarches et des ressources limitées que les partenaires peuvent y consacrer.

→ **Des solutions technologiques prometteuses ont été développées**, mais celles-ci n'ont pas atteint leur plein potentiel à cause de **l'absence de structures de collecte et de partage de données** adéquates. Par ailleurs, ces solutions s'appuient sur la notion de conception centrée sur l'utilisateur, mais des lacunes persistent concernant l'utilisation de formats ouverts et libres ou de l'intégration de l'ADS+.

« On est très orienté sur les besoins des utilisateurs et comment y répondre. C'est ce qui nous a permis de prendre des décisions importantes pour la suite du projet. » Partenaire de Montréal en commun

Les principales recommandations issues de ce second volet d'évaluation qui ont été intégrées à un plan d'action pour la prochaine années sont :

1. clarifier les attentes ainsi que les rôles et les responsabilités en ce qui concerne le respect du cadre de gouvernance des données du programme ;
2. porter une attention particulière à la question de la conformité légale (Loi 25) dans l'accompagnement en gouvernance de données ;
3. favoriser les réflexions organisationnelles sur la gouvernance de données, en clarifiant les rôles et les responsabilités ainsi qu'en priorisant des actions concrètes sur ce sujet ;
4. réfléchir à la pérennisation des solutions technologiques ouvertes et des modèles d'affaires possibles ;
5. porter une attention particulière aux pôles de données ainsi qu'au partage et à la valorisation des données.